VOL. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 30 MAI 1917 — No. 31

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

...s communications concernant ... ou l'imprimerie devront être ad...

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone: Main 3377

LES LISTES ELECTORALES

La compilation des listes électorales aura lieu du 11 au 15 juin dans les cités de la province. Des bureaux d'inscription s'ouvriront donc dans les divers quartiers de notre ville.

Nous appelons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la nécessité qu'il y a pour tout le monde de se faire inscrire.

C'est en vain que nous affirmerons notre désir de lutter pour notre race et pour notre langue si nous négligeons de nous munir de l'arme nécessaire pour cette lutte. Cette arme, c'est notre vote.

L'Union Canadienne a entrepris de surveiller dans notre ville cet enregistrement des noms. Il faut la féliciter et la remercier de son acte. Il faudra, de plus, donner à l'Union Canadienne toute l'aide qu'elle nous demandera.

Nous avons publié il y a quelques jours un Précis de la loi électorale. Nous croyons utile de mettre de nouveau ce résumé sous les yeux de nos lecteurs.

* * *

Qualifications: Tout persone, des deux sexes, a le droit d'être inscrite sur la liste des électeurs en cette province, pourvu

(a) Qu'elle soit âgée de 21 nas.
(b) Qu'elle soit sujet britannique.
(c) Qu'elle ait résidé dans la province un an, et dans la division électorale trois mois.

(a) *21 ans*

Toute personne née en Canada ou dans une possession britannique saire de son 21me, anniversaire de naissance. Il suffit que cette personn ait 21 ans le jour où le juge tient la Cour de Révision; il n'est pas né assaire qu'elle ait 21 ans quand le greffier d'enregistrement prépare la liste. Ainsi, supposons que le juge tienne la Cour de Révision le 15 juin, une personne née le 16 juin et qui aura 21 ans le 16 juin peut se présenter devant le juge le 15 juin et se faire enrgistrer.

(b) *Sujet Britannique*

Tuot personne née en Canada ou dans une possession britannique est par le fait même sujet britannique par sa naissance. Un étranger qui se fait naturaliser en aucun temps avant que le juge tienne la Cour de Révision peut se présenter à cette Cour de Révision et se faire enregistrer, et ceci s'applique même au cas où cet électeur n'obtiendrait son certificat de naturalisation que le jour même où la Cour de Révision siège.

Toute personne née de parents britanniques, mais à l'étranger, si ces parents n'ont pas prêté allégeance à une puissance étrangère, demeure sujet britannique. Ainsi une personne née aux Etats-Unis de parents émigrés de la province de Québec est sujet britannique pourvu que ses parents n'aient pas prêté allégeance aux Etats-Unis. Il est bon de noter ici que le fait de voter pour les affaires municipales aux Etats-Unis ne constitue pas une naturalisation. Si le père ou la mère (veuve) se fait naturaliser sujet anglais, leurs enfants mineur nes en pays étrangers ou en Canada, mais venus au Canada avec leur parents, deviennent naturalisés par le seul fait de la naturalisation de leur père ou de leur mère (veuve). Ceci ne s'entend, bien entendu, que des enfants mineurs; ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans ne bénéficient pas de la naturalisation de leurs parents.

L'épouse est identifiée à son mari; si elle est étrangère et que son mari soit sujet britannique, elle devient par le fait de son mariage sujet britannique; et vice versa, une femme sujet anglais qui épouse un étranger cesse d'être sujet anglais.

Un étranger qui se fait naturaliser fait bénéficier sa femme de sa naturalisation.

(c) *Résidence*

Il faut que l'année de résidence dans la province, et de trois mois dans la division électorale, soit complétée avant qu'une personne ait le droit de se faire inscrire. S'il arrivait que cette qualification ne fût pas encore acquise quand le greffier prépare sa liste, mais que cette qualification soit acquise avant le jour où le juge siège en Cour de Révision, cet électeur peut se présenter devant le juge et se fair inscrire, en d'autres termes, il faut que l'année et les trois mois soient complétés au moins la veille du jour où la cour siège.

Manière de se faire inscrire—Division rurales

Pour les divisions rurales, ou de campagne, on peut se faire inscrire de deux façons: (a) En se présentant devant le greffier (et nous conseillons aux électeurs de profiter du passage de cet officier dans le voisinage de leur résidence pour se faire inscrire); (b) devant le juge lorsqu'il tient la Cour de Révision; mais ici il convient de retenir cette distinction très importante: lorsqu'on se présente devant le juge de révision pour être inscrit, *il est absolument nécessaire que chaque nidividu se présente personnellement*; cette règle ne souffre absolument aucune exception. Il n'en est pas ainsi devant le greffier. Devant ce dernier, si une personne est malade, ou est obligée de s'absenter, ou pour aucune autre cause sérieuse, ne peut aller se faire inscrire personnellement, elle peut le faire par l'entremise d'aucun membre de sa famille ou de toute autre personne qui soit en état de jurer du droit de l'absent à l'inscription. Une personne qui ne peut pas se faire inscrire devant le greffier peut également donner sa déclaration devant un juge-de-paix ou commissaire, et la confier à un ami pour la remettre au greffier pendant les jours où il prépare la liste. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut se procurer du greffier la formule de déclaration imprimée. Nous conseillons à tous les électeurs de faire un effort pour se présenter personnellement devant le greffier, et dans le cas d'impossibilité, d'envoyer quelqu'un de la famille, ou un ami, qui soit en état de satisfaire le greffier d'enregistrement de la validité des raisons d'absence. Le greffier d'enregistrement affiche dans chaque arrondissement de votation une liste imprimée des noms des électeurs qui sont déjà sur la liste. C'est le devoir des électeurs de s'assurer si leurs noms sont sur cette liste. Si les noms apparaissent et qu'aucun avis de demande pour les faire retrancher n'est signifié à ces électeurs, ils demeurent sur la liste; mais il convient qu'on se rappelle que ces listes ne contiennent que les noms des personnes du sexe masculin et que toutes les jeunes filles, femmes ou veuves doivent se faire inscrire.

Noms à retrancher: Toute demande pour faire retrancher des noms sur la vieille liste imprimée doit être présentée par une personne inscrite sur la liste pour cette division-là. Cette demande doit être présentée au greffier d'enregistrement pendant les jours où il prépare la liste; après qu'il a terminé sa liste, au jour fixé par la *Gazette officielle*, il ne lui est plus permis de recevoir de demande pour retrancher des noms. Si l'on veut retrancher des noms des électeurs qui ont été inscrits par le greffier d'enregistrement, il faut s'adresser directement au juge et lui envoyer ses objections au moins trois jours clairs avant la première séance tenue par le juge de la cour de révision.

Dans les Cités

Ceci ne s'applique qu'aux cités de Winnipeg, Brandon, Saint-Boniface (quant à la ville seulement) et Portage la Prairie.

Dans les Cités, il n'y a pas de vieilles listes. Dans les autres divisions électorales, la liste comprend deux élements distincts, savoir: les électeurs déjà inscrits sur la liste imprimée et les électeurs qui se font inscrire devant le greffier ou le juge. Pour les cités, c'est différent: les vieilles listes imprimées sont mortes et les électeurs sont obligés sans exception de venir, tous, se faire enregistrer devant le greffier, hormis qu'ils soient absents, malades, ou pour toute autre raison sérieuse, empêchés de se présenter; dans ces cas la demande doit être faite pour eux devant le greffier par les personnes suivantes, et par d'autres, savoir, un membre de leur famille, leur maître ou patron ou leur associé.

De plus, par un amendement adopté cette année, toute personne peut se présenter devant le juge lors de la Cour de Révision pour se faire inscrire, *mais dans ce dernier cas, il faut qu'elle se présente personnellement.*

Objections aux noms dans les cités: Les demandes pour faire retrancher les noms inscrits par le greffier doivent être présentés à ce greffier les jours où il siège.

Dans les villes le greffier siège six jours pour inscrire les noms, et le septième jour, les objections aux noms doivent être filées entre ses mains.

A PROPOS DE CONSCRIPTION

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le texte de la loi de conscription n'est pas encore publié. Il le sera d'ici à jeudi, paraît-il.

Les chefs de partis et la presse du pays ont généralement observé depuis dix jours les règles de la prudence et de la modération. Il y a bien eu quelques échauffourées ici et là, mais même à Montréal, où s'est fait le gros tapage, l'agitation se calme.

Quand le texte de loi sera connu, il sera temps d'apprécier la mesure ministérielle. D'ici là le moins qu'on puisse faire en toute justice pour les chefs qui sont chargés de diriger le pays à cette heure difficile, c'est d'attendre qu'ils nous fassent part de leurs projets.

Tous les gens réfléchis admettent qu'on ne règle pas les situations graves en faisant de la démagogie. L'éloquence des démagogues est un feu de paille dangereux.

L'UNION ET LA PAIX

Montréal, 25 — Mgr Bruchési a communiqué ce matin, l'avis suivant: "Nous sommes à une heure sérieuse de notre existence nationale. La guerre qui se poursuit en Europe, et qui semble devenir mondiale, a soulevé chez nous de multiples et difficiles problèmes bien graves. L'exaltation que nous constatons au sein de nos populations nous cause les plus grandes inquiétudes. Nous supplions nos chers diocésains d'user de leurs droits de citoyens libres, dans la modération et dans le calme, et d'éviter tout acte, toute manifestation qui tourneraient nécessairement contre eux.

"Qu'ils sachent que nous avons fait ce qui, dans les circonstances, nous paraissait un devoir. Nous avons dit à qui de droit ce que notre conscience et l'amour de notre pays nous inspiraient de dire. Maintenant nous, demandons à tous de recourir avec nous à la prière.

"Dimanche jour de la Pentecôte, nous voulons que dans toutes les églises et chapelles du diocèse après la grand'messe et jusqu'au soir, le Saint-Sacrement soit exposé.

"Que l'on y vienne en foule adresser à Dieu des supplications ferventes, afin qu'il éclaire, dirige ceux qui nous gouvernent, qu'il nous épargne les dissensions et les troubles et fasse régner parmi nous l'union et la paix".

(Signé) *PAUL*,
Archevêque de Montréal.

CANADA ET AUSTRALIE

(*L'Evénement*)

Pour motiver une élection générale, les libéraux donnent l'exemple de l'Australie; c'est à la vérité, un motif qui ne vaut pas ceux que l'on n'ose pas donner. Pour qui veut un tant soit peu réfléchir, la situation politique n'est pas du tout la même en Australie qu'en Canada. En Australie, le premier ministre Hughes ne commande pour ainsi dire qu'à une minorité tandis que le gouvernement Borden est fort d'une substantielle majorité.

En Australie, les affaires politiques étaient devenues tellement tendues qu'on fut obligé de confier à un cabinet de coalition l'administration du pays; cette coalition faillit même à la tâche. Une élection devenait nécessaire. Une telle nécessité ne peut être arguée ici. De plus une élection générale se faisait en Australie parmi une population exclusivement anglaise, entre deux partis politiques seulement tandis qu'il n'en serait pas de même au Canada où une élection, dans les circonstances présentes, déterminerait infailliblement de regrettables conflits de races.

Enfin, à cause de notre situation particulière, une élection, dans les temps présents, empêcherait le Canada de se tourner tout entier vers le but unique de l'heure présente: la fin de la guerre et la victoire des Alliés comme la nôtre, ce que les élections n'empêchaient pas en Australie. Le Canada possède un parti contre la guerre et il n'y en a pas en Australie.

Ce sont là quelques unes des nombreuses raisons qui devaient nous empêcher de prendre l'Australie come exemple en lançant le pays dans une élection générale.

Trop de politiciens chez nous pensent à la crèche, avant de penser au pays, et nous sommes à une période où il ne faut pas prendre trop de libertés avec le patriotisme général.

Assurances reconfortantes

(*Le Soleil*)

On doit rendre cette justice à Monsieur Lloyd George qu'il n'a jamais, depuis les premiers jours de cette guerre, cherché à tromper l'opinion publique sur la gravité ni sur les dangers de cet conflit. Bien au contraire il a fait preuve de la plus grande franchise, il fut le premier à sonner les alarmes nécessaires, au risque de passer pour un nouveau Cassandre.

Il est donc permis de tabler sans hésitation sur le bien fondé des déclarations qu'il vient de faire, d'ailleurs sans nulle exagération ni forfanterie.

Depuis trois semaines, les progrès réalisés dans la lutte contre les sous-marins ont donné des résultats remarquables, résultats directement imputables aux moyens employés et qui par conséquent autorisent la confiance dans la continuité de leur efficacité.

Il est regrettable, mais fort compréhensible, que le Premier Ministre n'ait pas cru devoir entrer dans le détail ni des moyens employés ni des résultats obtenus. Devant l'ennemi avec lequel nous avons à lutter, la plus élémentaire prudence conseille de ne fournir aucun indice qui le renseignant pourrait lui permettre de déjouer nos calculs.

Mais les résultats sont probants et c'est là, somme toute, ce qui compte.

Si donc l'Allemagne, come elle en émet ouvertement la prétention, repose aujourd'hui son espoir de forcer les Alliés à faire la paix, une paix *sans victoire*, dans le succès de sa campagne de sous-marins provoquant la famine en Grande-Bretagne, elle peut désormais en faire son deuil: une fois de plus ses calculs sont au fond de l'eau—tout comme bon nombre de ses sous-marins.

La situation au point de vue des approvisionnements en Grande-Bretagne s'est sensiblement améliorée depuis trois semaines, mais Monsieur Lloyd George a eu grand soin de bien préciser que sa confiance dans l'échec des plans allemands pour affamer le pays reposait sur la coopération entière et constante de toutes les classes de la société, les unes en travaillant à développer la production agricole, les autres en fournissant les machines nécessaires pour cette culture intensive, toutes ensemble en consentant les restrictions nécessaires dans leur alimentation et évitant tout gaspillage.

A propos de vie chère

Nous signalons à nos lecteurs ce passage, très juste d'un article de la *Patrie*:—

"Comme les Etats-Unis, le Canada a eu l'avantage de profiter matériellement de la guerre, qui a donné un élan inattendu à notre industrie et à notre commerce, a triplé le volume de nos exportations et nous a fait obtenir, pour nos produits de toutes sortes, des prix excessivement rémunérateurs.

"Les profits que notre pays a retirés dans ces divers domaines, si nous nous appliquons à en faire un bon emploi, nous aideront sensiblement à faire face au coût de l'existence et aux dépenses qu'entraîne notre participation à la guerre.

"Le peuple canadien, ainsi que nous le signalions récemment, n'a cependant pratiqué sérieusement l'économie que pendant la première période des hostilités. Cela est apparent à l'examen des statistiques du commerce. Nos importations, qui étaient réduits à un minimum en 1915, ont en effet repris un mouvement ascensionnel. Nous nous sommes remis à acheter à l'étranger, en quantités croissantes, une foule d'articles dont nous pourrions aisément nous passer, si nous avions un sincère désir de ménager nos ressources. Il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil sur le tableau des importations pour réaliser que nous pourrions épargner au moins 5 millions de dollars annuellement—l'équivalent de l'intérêt sur la dette nationale—en retranchant prudemment les dépenses évitables que nous faisons à l'étranger, en limitant nos achats d'automobiles de luxe, de fourrures coûteuses, de rubans, d'articles de modes, de soirées, de vins fins et de liqueurs, de cigares, de pierres précieuses.

"Ces dépenses évitables, évidemment, entrent dans le budget des riches. Mais, si notre situation économique doit être améliorée, ce ne pourra être sans la coopération de la classe riche, laquelle doit aussi se plier à l'économie et conserver ses ressources.

LES REVENANTS SACRES

(*L'Echo de Paris*)

Tout naturellement, bien à tort, mais parce que nul n'est capable d'une sensibilité perpétuellement vibrante, on se lasserait des réfugiés. Eh bien! il faut comprendre que ceux d'aujourd'hui diffèrent du tout au tout des infortunés que nous avons vus aux premiers jours de la guerre, fuyant devant l'invasion. Il faut que la sympathie de nos coeurs en même temps que notre aide matérielle, la bonne volonté privée comme l'administration, secourent des malheureux qui depuis trois ans vivaient sans perdre l'espérance dans l'esclavage allemand.

De tous côtés, ils arrivent. On nous a montré ceux qui sont évacués par nos soins des territoires de la reconquête. Je voudrais dire deux mots des cent cinquante mille qu'en ce moment l'Allemagne nous renvoie par Evian.

Deux trains par jour, chacun de cinq cents rapatriés. Le dimanche, il n'y a pas de train; le lundi, il n'y en a qu'un. Du 1 janvier 1917 au 23 mars, cinquante mille de ces malheureux ont été ainsi déversés dans Evian. Le 23 mars, les convois ont été suspendus. Ils viennent de reprendre, le 16 avril, pour nous ramener un peuple de cent mille nouveaux libérés.

Ces pauvres gens n'ont pas fui devant les Allemands en 1914; ils sont restés pour maintenir leur maison, leur champ. On décrira quelque jour le courage de ces gens du Nord, de la Picardie, de la Champagne, de Lorraine, qui n'ont jamais douté de la victoire. Tels habitaient au milieu des Allemands les regions les plus proches du front. Les obus libérateurs, anglais ou français, venaient démolir leur logis et les poussaient jusque dans les caves où mouraient leurs enfants. Des familles entières ont vécu deux ans, à ne prendre l'air que les nuits sans lune. Une de ces nuits-là, les Prussiens leur ont donné l'ordre de partir. Partir soudain, quitter leurs ruines en emportant un mince paquet de hardes, et vivre pendant deux, trois, six mois dans ces provinces envahies où la nourriture est insuffisante, c'était bientôt l'asolu dénument, la mendicité. C'est alors que l'Allemagne, pour se débarrasser de ses victimes, les faits monter dans le train de France.

Dans quel état ils nous arrivent! Nulle des douleurs et des misères que nous racontent les récits de négriers ou les annales des grandes invasions barbares ne manquent dans ces wagons. Ces femmes ces enfants souvent ont été blessés par les obus, et surtout comme ils toussent! Il ne suffit pas à l'Allemagne d'être la guerre; elle veut être la tuberculose.

Ils viennent des pays où la Germainie essaye d'anéatir la France, des pays où le sang de France pâtit, se refroidit, baisse de quantité, de chaleur, de vie. Mais enfin les voici dans la gare d'Evian! Impression magique, réception dans le beau casino; minute inoubliable, où se joue la première Marseillaise. Sous les drapeaux alliés, ces pauvres gens revivent; ils apprennent que la France est toujours forte, que leur pressentiment ne les trompait pas. Sous le premier choc jaillit l'étincelle de la vitalité nationale.

Mais après?

Ceux qui vivent cette minute sublime s'associent à l'émotion de ces exilés et s'en retournant, le coeur bouleversé, croient trop volontiers que ces martyrs de la cause française, désormais, échapent à l'affreuse tragédie.

Sans doute, il y a de grands progrès. Hier, cette réception, cette Marseillaise, ces drapeaux n'existaient pas; les rapatriés étaient logés, nourris par les aubergistes d'Evian, moyennant un forfait consenti par l'Etat de 3 fr. 75 par jour, sans que personne contrôlât l'exécution du contrat; on refusait d'accepter leur papier-monnaie émis par les chambres de commerce de Lille, de Roubaix, de Cambrai, par les mines de Lens et d'Anin; ils étaient embarqués tous pêle-mêle, sans soins médicaux, sans surveillance, dans des wagons aux places non numérotées, où les enfants, trop souvent, devaient voyager séparés de leurs mères....

Les élus de ces pauvres gens ont agi; l'administration a donné des facilités à d'admirables initiatives privées qui ne veulent pas que je les nomme. La question du change de monnaie est réglée; des infirmières de la Croix-Rouge ainsi qu'un délégué accompagneront tous les prochains convois. Les malheureux qui arrivent d'Allemagne agonisants, peuvent à cette heure mourir en paix à Evian. Pourtant, le plus important reste à faire. La grande question n'est pas administrative, mais — comment dirais-je?—d'amour.

Qui donnera le coup de baguette magique pour transformer en une immense sympathie le sentiment qu'éveille à cette heure le nom de réfugié?

Les voilà dans le train, ces évacués. Ils quittent leur première halte d'Evian. Leur situation demeure bien affreuse. "J'ai vu, me dit un témoin une pauvre vieille qui avait seulement un panier avec des sabots, sa cafetière et le petit oreiller de son enfant mort". Comment ces malheureux vivraient-ils avec l'allocation de 1 fr .50 par grande personne, de 0 fr .75 par enfant? La misère de leurs coeurs n'est pas moindre. Trop souvent ils n'ont pas trouvé les nouvelles qu'ils espéraient si ardemment du fils, du mari qui se bat. Parfois, c'est pis; ils viennent d'apprendre leur deuil. Ils partent dans l'inconnu, répartis au petit bonheur; campagnards, ils s'en vont vers les villes, gens des mines vers des pays agricoles. Nous les recommandons à l'amitié autant qu'à la générosité. Moralement, nous pouvions beaucoup.

En eux l'Allemagne, systématiquement, a cherché à tuer la France. Elle a voulu en les frappant nous mutiler, anéantir une des facultés de notre pays, supprimer notre activité industrielle. Ces revenants nous sont utiles et sacrés.

MAURICE BARRES.
de l'Académie française.

LA DERNIERE VISION DU SOLDAT CHRETIEN

Des râles, des appels, soir d'acharné carnage,
Mon colonel gisait atteint d'un coup de feu,
La mitraille sifflait, le canon faisait rage,
Mais quand même j'ouïs son dernier cri d'adieu:

"Plus de guerre là-haut, c'est la paix éternelle."
Il sourit, il mourut. Et moi blessé, sanglant,
Me sentant envahi par l'angoisse mortelle,
Je priai comme fit le paladin Roland.

Je tournai vers le ciel le regard de mon âme,
J'appelai dans la nuit le Guérisseur divin,
Et je vis aux lueurs de l'horizon en flamme
Venir la vision que j'attendais. Il vint

Celui qui dit les mots de la Pitié suprême,
Et berce les héros dans les bras de la mort,
Il vint, il souleva chaque agonisant blême
Et versa dans les coeurs un céleste confort.

Il s'inclina vers moi tendrement; sa main douce
Toucha mon front brûlant, comme une main de soeur,
—L'haleine du printemps ainsi frôle la mousse.—
Il me prit en ses bras, me berça sur son Coeur.

A l'eau fraîche de source il lava mes blessures.
Je regardai ses mains qui prenaient ce souci;
Je vis du sang couler de larges déchiruress
Ses mains et son côté furent blessés aussi.
J'achevai près de lui mon sanglant sacrifice,
Et je mêlai mon sang à son sang rédempteur
Pour la rançon de mon pays, pour la justice
Et pour le droit, cet immortel triomphateur.

ARMAND CHOSSEGROS, S. J.

UN DISCOURS DE M. RIBOT

M. Alexandre Ribot, président du conseil, vient de définier une fois de plus l'attitude de la France dans la présente guerre:

Au sujet de la dernière offensive, il a déclaré qu'il y a eu des espoirs excessifs et que quelques erreurs d'exécution ont été commises, mais les résultats obtenus ne doivent être ni exagérés ni diminués. Nos soldats n'ont jamais été si admirables. Le gouvernement a pensé qu'il devait y avoir quelques changements et il les a faits. Il a réorganisé le haut commandement de façon à lui enlever tout ce qui n'était pas lié avec les opérations militaires. Le ministère de la guerre travaille maintenant en coopération avec le comité militaire de la Chambre. Je demande l'ajournement de cette question jusqu'à ce que le travail de ces deux corps soit terminé.

"Concernant la guerre sous-marine, continua le ministre, je reconnais que, bien que les pertes de tonnage aient diminué, nous devons trouver des moyens énergiques et décisifs pour agir efficacement contre les sous-marins. Nous considèrerons plus à fond cette question vendredi. Relativement à l'approvisionnement des vivres, nous sommes prêts à discuter cette question le plus vite possible, croyant que le peuple n'a pas été suffisamment renseigné sur cette question.

LA SITUATION RUSSE

Abordant la situation en Russie, M. Ribot dit qu'il est nécessaire de combattre les dangereux sophismes qui tentent de faire accepter la restauration de "nos provinces perdues" comme étant une question d'annexion et ceux qui embrouillent la question de l'indemnité pour les ravages causés dans les provinces perdues. Cette indemnité est une contribution appliquée au bien pour le mal commis, dit le premier ministre. C'est un besoin que demandent la loi est l'équité. La même réparation doit être requise pour toutes les petites nations qui ont été bouleversées, pour la Belgique, la Serbie.

"Pas de conquêtes et pas de convoitises—voilà, en substance, ce que déclare le gouvernement russe. La France a répondu qu'elle ne pouvait opprimer aucune nationalité, pas même celles de ses ennemis. Elle n'appellera pas la vengeance à son aide pour défendre les petites nations, mais la justice. Ce que la France désire aussi, c'est une paix durable, mais nous ne désirons endurer aucune disposition militaire qui détruirait cette paix durable une fois qu'elle sera conclue. Si le peuple allemand avait compris cela, il aurait été plus facile de conclure la paix. Telle est la pensée de la Russie au moment où les Etats-Unis se préparent à entrer dans la guerre. Laissons maintenant la Russie faire son offensive et nous pourrons parler de paix, non dans une manière équivoque, mais ouvertement et, cette paix, si elle nous est pas demandée, nous l'imposerons.

TOUTE NOTRE SYMPATHIE

"Nous suivons le développement de la révolution russe avec le plus grand soin et avec sympathie. Les éminents

(*A suivre sur la 2ème page*)

UN DISCOURS DE M. RIBOT

(Suite de la 1ère page)

courageux hommes d'Etat de Russie ont été entourés pendant un certain temps d'influences qui ont rendu leur action difficile, mais les hommes intelligents qui ont maintenant pris les rênes du gouvernement russe, ont fait des déclarations qui nous ont amplement satisfaits. Ils disent qu'ils veulent un gouvernement puissant, et ils désirent par-dessus tout établir dans l'armée la discipline sévère qui est une condition indispensable à l'existence de la nation russe.

Le premier ministre a créé un intense intérêt en lisant un télégramme du ministre des affaires étrangères de Russie qui dit: "La Russie n'oubliera jamais l'élan avec lequel la France est entrée dans la guerre de son côté et, au moment de la crise actuelle dans l'existence de la Russie, elle n'oubliera jamais le splendide effort du peuple français qui a attiré les masses ennemies sur le front occidental, permettant ainsi à nos forces russes de gagner du temps pour se réorganiser".

FIDELITE A L'EPREUVE

De longues acclamations ont accueilli la lecture de ce télégramme et M. Ribot continue: "J'accepte pour mon pays ces mots de confiance et de gratitude. Oui, nous marchons la main avec la Russie, toujours fidèle. Oui, à ce moment la France retient contre elle toutes ces hordes allemandes rassemblées du front russe, pour permettre à la Russie de se refaire et préparer cette confraternité d'armes qui démontrera qu'il n'est pas question de paix séparée. Quant aux conditions de cette paix, le ministre des affaires étrangères de Russie a lui-mme exposé les sophismes par lesquels la formule allemande, pas d'annexion, sert à l'Allemagne de prétexte pour garder les provinces qu'elle a arrachées à la France. Elle a annexé ces provinces, toujours françaises jusqu'à hier. Telle est l'attitude de l'Allemagne, coupable d'annexions.

La Chambre a fixé au 1 le débat sur la guerre sous-marine et au 1er juin la discussion sur la politique militaire de la France et la question des délégués français prenant part à la conférence internationale des socialistes à Stockholm. La Chambre a ensuite commencé le débat sur la question des vivres.

AU CLUB "LE CANADA"

Le nombre des habitués du populaire établissement qu'est la Salle à manger du club "Le Canada" augmente tous les jours. Y prendre un repas, c'est se décider à y revenir chaque fois qu'on se trouve obligé de diner ou de souper en ville, et cela pour plusieurs raisons. D'abord et avant tout on y rencontre des amis de langue française; en second lieu on mange très bien; troisièmement tout est méticuleusement propre et le service est parfait; quarto, dans le fumoir à côté, en fumant un cigare, on peut faire une partie de billard, lire son journal ou causer avec un ami en attendant l'heure d'aller reprendre son travail. Vous qui lisez ceci, essayez. Vous connaissez l'adresse: 282 rue Main, en face du Bureau Industriel.

—*Communiqué.*

CITE DE SAINT-BONIFACE

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention d'ouvrir et nivellera, et ouvrira et nivellera la rue Archibald à partir du bout du pavage de la dite rue sur un parcours de 675 pieds plus ou moins dans une direction sud au coût approximatif de $650.00 à moins d'en être empêché par une pétition telle que ci-dessous mentionnée.

Dans le cas où cette amélioration locale sera faite la ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotiser et prélevera annuellement sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la rue où l'ouvrage sera fait—une taxe uniforme de frontage suffisante pour éteindre la dette dans l'espace de cinq ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux ne devant pas excéder six pour cent par année, et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les 3-5 en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les travaux et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Par ordre,
J.-B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.
le 23 mai, 1917. —30

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Abonnez-vous au "MANI TOBA" $1.00 par année.

LA GUERRE

Paris, 23 mai—Artillerie sur le front français. Les troupes anglaises et canadiennes avancent un peu dans la région de Lens.

* * *

Sur le front italien la campagne de Trieste devient très intense.

* * *

Paris, 24—Peu de neuf sur le front Ouest.

* * *

Londres—Les sous-marins allemands coulent de moins en moins de vaisseaux.

* * *

Le Brésil sera en guerre avec l'Allemagne d'ici à quelques jours.

* * *

Paris, 25 mai — Calme relatif sur le front ouest.

* * *

Les Italiens font une puissante offensive, s'emparent de 9,000 prisonniers et se rapprochent de Trieste.

* * *

Le Transylvania (Cunard) est coulé dans la Méditerranée; aussi le Sontais (Messageries Maritimes).

* * *

Paris, 26 mai — Engagements isolés dans la region d'Arras et sur l'Aisne.

* * *

Les italiens continuent leurs offensive dans la région de Trieste.

* * *

Lloyd-George croit que la campagne de sous-marins allemands est condamnée à l'insuccès.

* * *

Paris, 28 mai — Vifs combats dans la région de Craonne; aussi dans les lignes anglaises au nord de St-Quentin.

* * *

L'offensive italienne dans le Trentin se poursuit; les Italiens prennent 5,000 prisonniers hier.

* * *

Les sous-marins allemands coulent deux vaisseaux espagnols.

* * *

Paris, 29 mai — Journée plutôt tranquille sur le front ouest.

* * *

Les Italiens se rapprochent encore de Trieste.

* * *

Le Brésil s'apprête à declaré la guerre à l'Allemagne.

* * *

Paris, 30 mai—Calme relatif sur le front ouest.

* * *

Les Italiens avançent à l'Est de Gorizia.

LE SAINT-SIEGE ET LES DEPORTATIONS BELGES

UNE LETTRE DU CARDINAL MERCIER AU PAPE BENOIT XV.

L'*Osservatore romano* publie une lettre du cardinal Mercier au Saint-Père d'où ressort l'influence décisive qu'a obtenue l'intervention du Souverain Pontife touchant les déportations belges. L'archevêque de Malines répond d'abord dans cette lettre à une communication à lui envoyée par la nonciature de Bruxelles:

"Cette communication, écrit le cardinal Mercier, nous interroge sur la cessation des déportations et le rapatriement des déportés. En réalité, les déportations ont cessé depuis la mi-février. Il n'y a aucun doute pour nous, Très Saint-Père, que ce résultat considérable est dû à la haute et énergique intervention du Saint-Siège auprès du gouvernement impérial.

"Nombreux sont ceux qui ont pu, pour un instant, caresser l'illusion de contribuer ou d'avoir contribué à une telle atténuation de nos épreuves. Mais les dates établissent qu'elle est l'oeuvre de Votre Sainteté, et je lui en suis profondément reconnaissant. Entre le 10 et le 14 février, le baron von der Lauken affirmait à S. Exc. le ministre d'Espagne, marquis de Villalobar, que si de notables Belges avaient voulu adresser un appel à l'empereur, cet appel aurait été écouté. De fait, le 14 février, une adresse partit pour Berlin, signée des dits notables. Le cardinal de Malines figurait en tête des signataires. Elle se terminait par cette conclusion: "Les soussignés, représentant des autorités religieuse, politique, judiciaire, économique et sociale du peuple belge, espèrent que Votre Majesté donnera les ordres nécessaires pour que la déportation de la classe ouvrière belge prenne fin et que les ouvriers exilés de leur pays soient rapatriés." De leur côté, les quelques flamingants échevelés qui ont pris le titre de "Conseil des Flandres" se vantent, dans leur presse, que la cessation des déportations est une concession bienveillante qui leur a été faite par le pouvoir occupant. Mais la lettre que S. Em. le secrétaire d'Etat m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 30 janvier, établit à l'évidence que, vers le 20 janvier l'autorité impériale avait déjà promis à Votre Sainteté la fin des déportations et certaines mesures pour le rapatriement graduel.

"Ce point d'histoire est acquis. Il ne peut être contesté. En résumé, Très Saint-Père, la situation réelle doit se formuler ainsi: Les déportations ont cessé depuis la mi-février, et c'est un résultat énorme dont la Belgique ne pourrait être assez reconnaissante à Votre Sainteté, parce qu'il ne faut pas considérer seulement la fin de la déportation de notre population masculine de chômeurs et non-chômeurs, mais encore le terme des angoisses qui torturaient moralement les familles épargnées jusqu'ici.

"Néanmoins, le rapatriement a été jusqu'aujourd'hui limité et les rapatriés semblent appartenir en majorité à la catégorie de ceux qui ne peuvent être utilisés pour les travaux de l'ennemi. Daigne Votre Sainteté ne point cesser de nous protéger. Son premier succès en fait présager d'autres. Nous les attendons avec une confiance filiale, et il m'est agréable d'ajouter que les familles qui souffrent encore de l'absence des leurs ne s'abandonnent pas au découragement. Nous leur avons dit et nous leur répeterons ce que le Père de la catholicité a fait pour eux, et au prix de quels périls et de quels sacrifices. Leur foi chrétienne les soutient, elles restent fidèlement confiantes dans l'auguste intervention de Notre Saint-Père le Pape.

"Très Saint-Père, daignez agréer l'hommage de ma gratitude profonde, au nom de mes chers compatriotes et au mien, celui de ma vénération et de ma piété filiale et veuillez nous envoyer en esprit votre paternelle bénédiction.

"Cardinal Mercier,
'archevêque de Malines."

On sait que le Saint-Siège était intervenu, à diverses reprises, pour la libération des otages de Holzminden. Le Vatican vient de recevoir du ministre de Prusse auprès du Saint-Siège cette dépêche datée de Lugano: "Tous les otages retenus à Holzminden ont été rapatriés le 20 de ce mois, parmi eux se trouvent les frères Tiberghien."

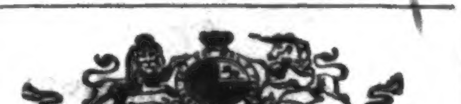
N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

AVIS

MANITOBA AND ONTARIO RAILWAY COMPANY

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente Session d'un Acte incorporant une compagnie de chemin de fer pour l'avantage général du Canada sous le nom de "The Manitoba and Ontario Railway Company" avec pouvoir de tracer, construire, et faire fonctionner une ligne de chemin de fer, d'un point à ou près de Brereton Station sur la ligne principale du chemin de fer National Transcontinental dans la Province du Manitoba, à un point sur la rivière English dans la Province d'Ontario, entre la frontière est du Manitoba et le 94me. méridien de longitude; de là au nord à un point sur la Baie d'Hudson entre l'embouchure des rivières Albany et Nelson; avec pouvoir de faire jonction avec aucun chemin de fer ou chemins de fer maintenant en construction ou qui pourra ou pourront être construits dans le futur à ou près du territoire couvert par ce chemin de fer; aussi pouvoir de construire, mettre en exploitation et maintenir tous ponts, chemins, quis, ou traversiers nécessaires; aussi de bâtir, acquérir, posséder et entretenir ces quais et entrepôts connexes à ce chemin de fer, aussi tous autres pouvoirs qui sont ordinairement donnés aux compagnies de chemin de fer.

Daté à Ottawa ce 26 avril, A.D. 1917.
EWART, SCOTT, MACLAREN & KELLY
14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
Représentant A. H. Stewart, Brockville, avocats des requérants.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence cù à la sous-agence des terres du Dominion pour le district L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

M. CLAUDE BUFFET

M. Claude Buffet, notre concitoyen bien connu, est arrivé à Winnipeg vendredi soir après un séjour de près de trois ans au front en France. Le réserviste Buffet a subi l'épreuve glorieuse du sang, car il a été blessé grièvement et a dû être dirigé vers un hôpital avant de pouvoir traverser au Canada: il revient décoré de la Médaille Militaire et porteur de l'insigne des blessés. Il a vu Verdun, Arras, et autres champs d'honneur. Notre ami parle avec confiance de l'issue de la guerre; mais ce que nous admirons le plus chez lui c'est cette détermination tranquille et réfléchie de faire simplement *son devoir.* Nous avions déjà remarqué cette note invariable dans ses lettres. Tous les soldats français en congé donnent cette impression de calme et d'attachement sans discussion à leur pays. Comme ces hommes-là sont véritablement des héros!

Le concert Poppeldoff

La salle, malheureusement, n'était pas assez remplie. C'était soir de congé civique, et pendant qu'on s'amusait ailleurs, quelle fête de musique on perdait! Heureusement que l'auditoire a compensé en sympathie et en admiration ce qui manquait par le volume. Nico Poppeldoff a été merveilleux de sentiment, d'ampleur et de technique. Voyez son programme: **Rêverie,** de Vieuxtemps; **Adagio** de Seriot; **Nocturne,** de Chopin; **Canzonetta,** de Damboi; **Mazurka, de Wieniawski.** Le Maitre a fini en enlevant sur son violon les airs nationaux: **Marseillaise, Brabanconne, Dieu Sauve le Roi,** que l'auditoire enthousiasmé chanta avec lui.

Les autres numéros du programmes ont tous été excellents. Mme Doigny a chanté **Sundown** de Ed Criel, et **Lullaby,** de Opsomer; mademoiselle Jeanne Poirier a chanté et déclamé à la fois, **Viens, petit, (La Vivandière)** de Godard, et **Mon Poteau,** de Dalbert. Mme Doigny et mademoiselle Poirier ont reçu des fleurs; c'était un hommage mérité Mme Marie Germain a aussi reçu des fleurs et de nombreux applaudissements; elle a chanté supérieurement **A Summer Night,** de Thomas, et **Non-e-ver** de Mattee. Ces présentations de fleurs ont été faites par mademoiselle Cécile Rodts, fille de M. Oct. Rodts, secrétaire du Club Belge.

MM. Isherwood, baryton, et R. Habbeshaw, tenor, ont fourni avec succès deux autres numéros de chant.

Et comme point d'appui à tous ces talents nommons M. Fred Gee, le splendide pianiste dont l'accompagnement est toujours si sûr et si artistique.

M. La de Nobele a offert aux musiciens les remerciements de l'auditoire. Les recettes de ce concert seront remises au comité de Secours des Victimes belges de la guerre.

LE CONCERT PEPIN

M. le professeur Pépin a donné hier soir à l'église Saint-Stephen's un splendide concert d'orgue. Un nombreux auditoire était présent et a pu juger du talent à la fois solide , brillant et délié de ce jeune artiste.

Nous avons publié le programme de ce concert. Voyez: Widor, Bach, Boelmann—nous en laissons L'organiste nous a promenés avec aise d'une sensation à l'autre, depuis les magnifiques orages des grands claviers déchaînés jusqu'aux doux murmures de brises et de calme prière.

L'heure est tardive, et nous abrégeons nos remarques. Mais dans une seule phrase nous félicitons très cordialement M. Pépin.

CONCERT HELIE

C'est le 19 juin prochain, dans la grande salle de l'Académie Saint-Joseph, qu'aura lieu le concert de chant, donné par M. S. Hélie, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Saint-Boniface.

Come nous l'annoncions dernièrement, les recettes iront au profit de la contribution (déjà ouverte) pour le nouvel orgue de la Cathédrale. Il y aura donc double avantage à s'y rendre en grand nombre. Le programme sera donné au long plus tard. Pour le moment, nous pouvons annoncer que MM. Hélie et Beaupré rendront un magnifique duo (baryton et ténor) tiré des "Pêcheurs de perles" de Bizet.

Les billets seront mis en vente, la semaine prochaine. Qu'on ne l'oublie pas.

FEU M. R. WARWICK

On annonce la mort, en Angleterre, de M. H. S. Robert Warwick, autrefois employé au département de l'Electricité, Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface. M. Warwick s'était enrôlé dès le commencement de la guerre.

CARTES ET THE

Il y a eu, hier après-midi, à l'Edifice Dubuc, partie de cartes et Thé, au profit de l'Hôpital de Saint-Boniface. Cette jolie réunion était organisé par les Dames Patronnesses de l'Hôpital. Bonne recette.

"MERES DE FRANCE"

La direction du Théatre Walker a eu la grande amabilité d'accorder à Madame J. H. Bourgoin des billets de faveur pour les épouses des réservistes français et les militaires en congé ou libérés; ces billets sont délivrés pour l'une des représentations du 4 juin; les personnes qui auraient été oubliées dans l'envoi des dits billets sont prié de bien vouloir les réclamer aux bureaux de l'agence Consulaire de France.

Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba

A la dernière réunion de l'Executif, il a été proposé par MM. Noël Bernier et Hormisdas Béliveau que des remerciements soient offerts au Revérend Frère Joseph, président honoraire du Cercle Dramatique Provencher, ainsi qu'aux membres de ce cercle, pour la belle contribution de $100.00 qu'ils viennent d'offrir à l'Association. Et que copie de cette résolution soit transmise à la presse.

Le Secrétaire.

AVIS

Les citoyens français ci-après nommés sont priés de bien vouloir se présenter à l'Agence Consulaire de France à Winnipeg pour prendre connaissance de différents documents les concernant:—

MM. Jules Olier, George Totel, Pierre Broustal.

A STE-AGATHE

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a béni le nouveau maître-autel de l'église paroissiale de Sainte-Agathe, jeudi dernier, le 24 mai. Il y eut messe solennelle et sermon de circonstance.

Outre la paroisse un grand nombre d'amis, clergé et laïques, assistèrent à cette cérémonie.

Le nouveau maître-autel est une magnifique pièce d'art, qui fait honneur à l'esprit d'initiative de M. le curé Rocan et de ses paroissiens.

L'ACTION FRANCAISE

L'HOMMAGE AUX HEROS

L'hommage aux héros: c'est le titre général qu'on pourrait donner à la livraison de mai de l'Action française. Elle debute en effet par un article de M. le sénateur David sur les héros de la terre, agriculteurs et colons, suivi d'une page empoignante de M. l'abbé Groulx sur le 275e anniversaire de Montréal. Elle expose ensuite le projet de commémoration du 75e anniversaire du geste de La Fontaine déchirant la clause oppressive de l'Acte d'Union. Toute la dernière partie contient des indications pratiques, des récits de faits vécus, des pièces d'un haut intérêt.

L'Action française se vend 10 sous le numéro. L'abonnement est de $1.00 par année. Adresser les commandes et faire les remises au Secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98 Immeuble Dandurand, Montréal.

MECONTENTEMENTS EN ALLEMAGNE

(*La Patrie*)

Les manifestations qui se produisent en Allemagne depuis quelque temps trahissent une effervescence populaire profonde causée par la prolongation de la guerre. Les journaux se montrent inquiets. Le peuple allemand n'est point encore, sans doute, entièrement revenu de ses illusions; il est toutefois moins confiant dans l'infaillibilité de ses dirigeants, dans le génie de ses stratèges militaires; il est, pour la première fois, mordu victoire promise soit si lente à venir par le doute; il s'étonne que cette nir; il s'étonne que la resistance d'adversaires, qu'il croyait abattus, soit si tenace; et pardessus tout il demande à savoir où on le mène, il désire qu'il lui soit prouvé que la récompense qui l'attend sera digne des sacrifices qu'on lui a imposés.

C'est ainsi qu'il convient d'expliquer la netteté avec laquelle tous les partis d'opposition ont demandé au gouvernement ses buts de guerre et l'irritation qu'ils éprouvent du refus qu'ils viennent d'essuyer.

La réponse du gouvernement, dont la "Gazette de l'Allemagne du Nord" s'est fait l'interprète, est, en effet, singulièrement décevante; elle déclare que von Bethmann-Hollweg a déjà dit tout ce qui pouvait être dit, et elle ajoute:

"Il a pour tâche de conduire la guerre aussi vite que possible, jusqu'à la conclusion victorieuse. Les prétentions toujours aussi folles des ennemis sont le principal obstacle de la réalisation de ce but. Les socialistes allemands seront déçus s'ils croient gagner les ennemis en formulant, comme ils l'ont fait, leurs buts de guerre. Même en Russie, on sent dans l'énoncé des buts de guerre l'influence des puissances occidentales; mais il est faux cependant de dire que l'Allemagne est au bord de l'abîme, comme l'a fait un journal conservateur. Les choses n'en sont pas là; ils ne faudrait pas les présenter ainsi à l'étranger.

"Une politique énergiquement dirigée vers la victoire demande l'union à l'intérieur et celle-ci existe dans la ferme volonté de défendre victorieusement la patrie."

Malgré cet appel à la réserve, et en même temps, la chancellerie convoquait en une conférence secrète les représentants des journaux neutres pour leur confier ce qu'elle refuse de révéler à sa propre opinion publique. Qu'en conclure, sinon qu'elle cherche à tendre un nouveau piège à la crédulité des neutres?

Il n'en résulte pas moins que le peuple allemand ne dissimule plus son impatience et qu'il est décidé à provoquer une explication, afin de savoir à quoi s'en tenir. Le jeu du gouvernement allemand consiste uniquement, pour l'instant, à gagner du temps. Cependant, si le prochain effort militaire de l'Allemagne ne donne pas les réalisations attendues, is la guerre sous-marine ne porte pas au ravitaillement des Alliés le coup décisif annoncé avec tant d'assurance par les von Tirpitz et les von Capelles, Guillaume II et ses ministres se trouveront en présence d'une échéance dont ils ne pourront pas s'acquitter et ils auront à faire face à une opinion exaspérée d'avoir été trompée et d'autant plus exigeante qu'on aura inutilement abusé de sa patience.

ATTITUDE ENERGIQUE DE KERENSKY

Pétrograd, par voie de Londres, 19.—Le ministre de la guerre Kerensky a proclamé l'ordre du jour suivant à l'armée:

"La nation est en péril. Chacun doit faire tout son possible pour conjurer le danger. Aucune requête de démission de la part des officiers supérieurs qui voudraient ainsi échapper à la lourde responsabilité de la gravité de l'heure présente, ne sera plus acceptée de moi. Tous les déserteurs sont priés de retourner à l'armée et à la flotte avant le 23 mai. Toute infraction à cet ordre sera sévèrement punie."

Après une conférence avec le gouvernement, le comité de la Douma et le conseil des députés, les généraux d'armée sont retournés aux lignes de combat.

M. Milukoff, ancien ministre des affaires étrangères, a refusé le ministère d'éducation, parce que sa présence dans le cabinet impliquerait la responsabilité d'un projet de politique étrangère de la nouvelle administration, projet qu'il considère dangereux et destiné à compromettre les relations de la Russie avec ses Alliés.

THEATRE

Walker — Le drame cinéma "The Whip" est une histoire d'amour et une romance dont le théâtre est un champ de course. Il s'y développe des scènes d'un brillant et d'une intensité de sentiment considérable. L'art du photographe tout aussi bien que l'art du créateur de la pièce y jouent un rôle de premier plan. Toute cette semaine "The Whip", 2.30 et 8.30

"Mères de France", ce sera la pièce cinéma de la semaine prochaine au Walker. C'est la représentation en vues animées la plus parfaite qui nous soit encore venue de France, et ce n'est pas peu dire. Madame Sarah Bernhardt y tient le premier rôle et elle y fait briller, outre son talent d'artiste, l'héroïsme des femmes de France pendant la présente guerre. Ces vues mènent aussi l'auditoire dans glorieux soldats français. Cette pièce les tranchées, face à face avec les ce peint absolument la guerre. Deux fois par jour: 2.30 et 8.30.

Après les "Mères de France" le Walker donnera la mise en vues cinématographiques du livre de Winston Churchill, intitulé "The Crisis".

PETITES ANNONCES

Demande d'emploi — Une femme avec deux enfants désire de l'emploi à la campagne, salaire de $10.00 à $15.00 par mois. S'adresser au No. 287, rue Saint-Jean-Baptiste. —31

A LOUER—Une ferme de dix acres de terre a trois milles de Saint-Boniface; étable pour 50 animaux; écurie pour dix chevaux; grainerie, laiterie et bonne maison, à louer pour le 5 juin. S'adresser à Auguste Verhaeghe, 393 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

A LOUE—Une maison sur la rue Thibault, No. 19, réparée a neuf. S'adresser au bureau du Manitoba, Saint-Boniface. —31

A LOUER—Un joli haut de maison avec six chambres et tous les commodités.—A Louer—Une maison à quatre chambres et une bonne étable. Treize piastres par mois. S'adresser à C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface.

"Jeune dame, sans enfant, cherche fillette d'environ 14 ans, comme aide et compagnée; doit parler bien le français, être propre et gentille. Gage: $10 par mois. Voyage payé. Adresse: Mrs. (Dr.) B. Bescoby, Emerson, Man. 29-31

ON DEMANDE — Une servante, s'adresser a Mme Alphonse Lemay, No. 16, Rue Dumoulin, Saint-Boniface. 28-30

A LOUER—Logement de deux chambres, avec chambre de bain privée. Possession immédiatement. S'adresser à l'imprimerie du Manitoba.

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main 7469. Résidence, M. Voyer, M 2126. 10

ON DEMANDE

On demande une jeune fille instruite en français et en anglais, sachant aussi la sténographie et la clavigraphie.

S'adresser:
Banque d'Hochelaga,
433, rue Main,
Winnipeg.

ON DEMANDE

On demande un agent résident pour représenter une compagnie d'assurance Canadienne-Française contre le feu. Agent en relations avec d'autres compagnies d'assurance, aura la préference.
S'adresser à Boîte 5
LE MANITOBA,
Saint-Boniface.